

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMF déplore une gestion désordonnée et non concertée de la situation sanitaire dans les écoles

A deux jours de l'appel à la grève nationale, l'AMF, réunie en Comité directeur ce jour, dresse le constat alarmant de la situation à l'école et réitère sa demande d'une réelle concertation avec le ministère de l'Éducation nationale.

Alors que l'aggravation de l'épidémie à la rentrée du mois de janvier était attendue dès le mois de décembre, l'AMF déplore, une nouvelle fois, l'absence de concertation préalable ainsi que les délais d'annonce et de mise en œuvre précipités et irréalistes des nouvelles règles sanitaires qui ont déjà été modifiées à deux reprises depuis la rentrée du 3 janvier. Pour beaucoup d'élus, c'est la marque d'une absence de considération à leur égard.

Les maires sont parfaitement conscients des contingences liées à la crise sanitaire et soutiennent le principe de maintien de l'ouverture des écoles. L'expérience vécue des différentes rentrées marquées par la covid-19 doit, devrait conduire le ministère de l'Éducation nationale à adopter une démarche concertée et anticipée avec les communes.

L'évolution rapide de la cinquième vague de l'épidémie soulève aujourd'hui de fortes inquiétudes des maires quant à leur capacité à garantir le bon fonctionnement de l'école, de la restauration scolaire et des accueils périscolaires, au regard des difficultés de mobilisation des personnels en nombre suffisant, et de remplacement. La pression sur les familles, les directeurs d'école, les enseignants et les personnels communaux qu'entraîne cette succession de dispositifs précipités nuit à la bonne exécution des missions du service public de l'école.

En conséquence, l'AMF demande des mesures de souplesse et d'adaptation pour tenir compte des situations locales de pénurie de personnels ou de difficultés d'organisation des services liées notamment à la complexité de mise en œuvre, sur le terrain, des nouvelles règles sanitaires concernant la gestion des cas positifs et des cas contacts, faute de logistique de dépistage suffisante localement.

Elle alerte également sur les grandes difficultés auxquelles sont confrontées les communes pour mettre en place, ce jeudi 13 janvier, le service minimum d'accueil prévu par la loi lorsque plus de 25% des enseignants sont grévistes, et attend urgemment de l'Éducation nationale des précisions et des souplesses quant à sa mise en œuvre dans ce contexte exceptionnel.

L'ensemble de ces contraintes conduit les maires à devoir engager des moyens supplémentaires, qui pèsent lourds sur les budgets et qui sont peu ou pas compensés par l'État dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Pour l'AMF, il n'est pas acceptable que l'État refuse de prendre en compte le remboursement de ces dépenses, engagées au titre de compétences qui ne relèvent pas des communes.

L'AMF confirme notamment sa demande d'un remboursement intégral par l'État des achats de capteurs de CO₂, en cohérence avec les recommandations émises tant par le Haut conseil de la santé publique que par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.